

ARRETE MUNICIPAL n° AC 2023.74

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :
Réglementation de la circulation et
du stationnement pour la
cérémonie de passation de
commandement du CPI**

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ♦ Vu l'article R.610-5 du code pénal
- ♦ Vu la demande de M. CHARVIN Philippe, responsable du centre de première intervention de Saint Jorioz pour la cérémonie de passation de commandement du vendredi 28 avril 2023
- ♦ Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et le déroulement de la cérémonie dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de la cérémonie de passation de commandement du Centre de Première Intervention de la commune, l'accès au passage des écoliers sera interdit à compter du vendredi 28 avril 2023 à 17 heures 30 minutes pour la section comprise entre la passerelle des écoliers et la route des chapelles.

Article 2 :

Le parking du collège sera également fermé et réservé pour le stationnement des participants à la cérémonie à compter de la même heure.

La pose de barrières, pour délimiter les périmètres, seront mises en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : philippe.charvin@sdis74.fr

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ♦ Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le mercredi 26 avril 2023

Le Maire

Michel BEAL

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

